



Jeux

CONCOURS



DE LA SEMAINE DU CONSOMMATEUR DE CÔTE D'IVOIRE



Thème: **RENDRE LES MARCHÉS NUMÉRIQUES
PLUS ÉQUITABLES**

LIEU: SIÈGE DE LA CGECI DU PLATEAU



Ministère du Commerce,
de l'Artisanat et de
la Promotion des PME



JEU CONCOURS INTER ECOLE “LE CONSOMMATEUR AVERTI ”

L'Union Fédérale des Consommateurs de Côte d'Ivoire (UFC-CI), dans le cadre du volet formation de ses activités a initié au sein de la Semaine des Consommateurs de Côte d'Ivoire (SCCI) un jeu concours dénommé : **“Le Consommateur averti”**. C'est un jeu mettant en compétition les établissements privés ou publiques de l'enseignement supérieur.

“Le Consommateur averti” a pour objectif le renforcement des capacités des consommateurs à la base sur divers sujets tels que la loi ivoirienne sur la Consommation, les droits et devoirs du consommateur, les différentes communications présentées aux Universités de la Consommation de la SCCI etc.

REGLEMENT OFFICIEL

1. Généralités

Le Concours **“Le Consommateur averti”** aura lieu pour la présente édition à la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) ou la Maison du patronat à Abidjan Plateau en Côte d'Ivoire, du 13 au 17 mars 2018.

L'administration du Concours incombe au Comité d'Organisation, qui est composé des membres de l'Union Fédérale des Consommateurs de Côte d'Ivoire (UFC-CI).

2. Les participants

Pour la présente édition, les participants sont des étudiants de l'enseignement supérieur, des sections de l'UFC-CI et des personnes physiques qui évolueront individuellement.

- Les étudiants : Sont considérés comme tels, les personnes régulièrement inscrites dans tout institut universitaire.
- Les sections : Sont considérés comme tels, les groupes de personnes organisés qui ont adhéré à l'UFC-CI et qui représentent la fédération au sein de leur commune de base.
- Les personnes individuelles : Sont considérés comme tels, toutes personnes physiques participant à la SCCI comme invité, membre d'un établissement ou d'une section.

NB :

Le Comité d'organisation décide en dernier lieu de qui peut être éligible.

Les participants par équipe de six (06) membres composée de préférence d'au moins une fille.

Chaque équipe est invitée à ne présenter qu'une seule équipe qui la représentera. Pour ce faire, il est à la discrétion de chaque organisateur interne de faire une sélection afin de déterminer ses candidats.

Chaque équipe sera accompagnée d'un Représentant ou encadreur.

3. Langue

La langue du concours est le français.

4. Calendrier

13 mars 2018 : Tirage au sort pour la constitution des poules.

14 au 16 mars 2018 : Manche éliminatoire et demi-finale.

17 mars 2018 : Finale

5. Rubriques du jeu

Trois (04) épreuves feront l'objet de la compétition:

- le Code de la Consommation (CC)
- les Thèmes des Universités de la Consommation (TUC)
- les Questions à Choix Multiples (QCM)
- le plaidoyer

- Le Code de la Consommation (CC) : Le code de la consommation est le code qui regroupe les dispositions législatives relatives au droit de la consommation. Il s'agira pour les candidats de répondre aux questions posées sur celui-ci mis en ligne sur le site de l'UFC-CI (www.ufcci.org). La rubrique sera composée de 5 questions rapportant 30 points.

- Les Thèmes des Universités de la Consommation (TUC) : Il s'agit de trouver des réponses aux questions posées sur les thèmes débattues au cours des différentes conférences qui seront présentées pendant la SCCI. La rubrique sera composée de 5 questions rapportant 20 points.

- Les Questions à Choix Multiples : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers plusieurs propositions de réponse. La rubrique sera composée de 5 questions rapportant 20 points.

- Le plaidoyer, il consiste à plaider en 3 min maximum le cas d'un consommateur en difficulté selon un thème au choix à tirer. La rubrique sera notée sur 30 points.

6. Prix et récompenses

Tous les participants recevront des diplômes de participation et des gadgets. Les prix suivants seront décernés : 1^{ère} Meilleure Equipe, 2^{ème} Meilleure équipe; Ces prix

sont représentés par des trophées auxquels pourraient s'ajouter, selon les bienheureuses donations.

7. Université de la consommation

Des conférences seront organisées pendant la semaine du Concours. Toutes les équipes devront obligatoirement y prendre part. Différentes communications sur les questions pertinentes concernant les consommateurs seront débattus.

8. Modalités de participation

Chaque participant doit s'acquitter d'un droit d'adhésion à l'UFC-CI.

La liste des membres de l'équipe devra être communiquée aux organisateurs au plus tard le 11 mars 2018.

9. Interprétation du règlement

Toute réclamation ou tout litige relatif au présent règlement sera soumis au Comité d'Organisation qui tranchera en dernier ressort.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de compléter ou de modifier les règles du concours à tout moment sans préjudice du droit des tiers.

LE COMITE D'ORGANISATION